



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 9 mars 2023 -

Délibération n°3.1.09/03/2023 relative à l'ouverture du diplôme d'université « Mon nouveau projet »

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet
2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Ouverture du diplôme d'université « Mon nouveau projet »

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture du diplôme d'université « Mon nouveau projet », telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 20 mars 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 27 MARS 2023

Transmise au recteur le : 27 MARS 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Note d'opportunité

DU « Mon nouveau projet »

Contexte et objectifs

Contexte

D'après les chiffres du MESRI pour 2019-2020, le taux de passage en L2 des néo-bacheliers inscrits en L1 à la rentrée 2019 est de 59,3%¹. Il est supérieur de 8 points à celui de la cohorte de 2018 et près de 10 points à celui de la cohorte 2017 en raison du contexte de la crise sanitaire lié au Covid.

Malgré l'augmentation conjoncturelle de la réussite, une **importante partie des néo-bacheliers échouent dès la première année** à l'université. En effet, une partie des étudiants n'a pas forcément obtenu son premier vœu, ne sait pas réellement à quoi s'attendre en découvrant une formation, peut rencontrer rapidement des problèmes d'adaptation ou se confronter à une exigence académique difficile à satisfaire.

Ainsi, l'enquête « Intégration » pilotée par la DAPAC au sein de l'USMB en 2021-2022 corrobore l'existence de difficultés au premier semestre. Elle montre que **39%** des répondants de **L1** rencontrent des **difficultés de compréhension** des cours et **41%** des **difficultés d'organisation**. Par ailleurs **16%** disent ne **pas se sentir bien** dans leur filière.

Au cours de l'année 2021-2022, plus de **400 étudiants** de L1 ont été **reçus et accompagnés** par des **Accompagnateurs à la Réussite Étudiante (ARE)** dans 9 filières de l'USMB.

En 2022, toutes les formations de l'université bénéficient du dispositif et ce, pour les 3 années de licence. Le nombre d'étudiants suivis va donc largement croître pour l'année 2022-2023.

Parmi les motifs d'accompagnement, beaucoup concernent l'orientation combinée à des difficultés académiques. Les étudiants sont à la fois à la recherche d'autres voies d'études mais présentent également des carences méthodologiques et/ou disciplinaires.

Actuellement, **peu de solutions** sont **proposées** à ces étudiants à l'USMB², sauf à rester dans leur filière en bénéficiant du relai du SUIO-IP et de la conseillère d'orientation jusqu'à l'ouverture suivante de Parcoursup. Beaucoup décrochent et sortent du champ des études.

Pour éviter que les étudiants dans cette situation restent en échec l'équipe du projet NCU @spire propose ainsi l'ouverture d'un Diplôme d'Université « Mon nouveau projet ».

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/nf-sies-2021-24-15115.pdf>



Dans le cadre du projet @spire, l'USMB bénéficie d'un financement sur 10 ans pour assurer une meilleure réussite des étudiants en premier cycle. Il s'agit à la fois de développer des approches pédagogiques nouvelles, de construire des parcours plus flexibles et plus individualisés et de mettre en place des dispositifs et des outils numériques favorisant la réussite étudiante.

Objectifs

Le D.U « Mon nouveau projet » aura pour vocation de permettre à des étudiants, rapidement conscients de leur besoin d'une nouvelle orientation et de leurs difficultés méthodologiques, **d'intégrer un dispositif d'accompagnement avant la fin du semestre 1** jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Ils pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé et renforcer leurs acquis.

A l'issue de la réussite du D.U., et selon leurs objectifs, les étudiants pourront soit choisir une orientation en interne à l'USMB soit être accompagnés vers une formation hors USMB ou un autre type de projet personnel professionnel (service civique par exemple).

Modalités pédagogiques

Atouts

Le DU « Mon nouveau projet » possède plusieurs avantages :

- Il répond à un besoin tiré de la réalité du terrain
- Il permet aux étudiants décrocheurs de rester dans une dynamique de formation
- Il donne la possibilité aux étudiants de retrouver la voie de la réussite
- C'est un dispositif novateur pour l'USMB lui permettant de rejoindre le cercle des universités ayant des programmes de type « Rebonds » ou « Tremplin »³

Programme

Au sein de ce D.U les étudiants pourront bénéficier :

- D'un **renforcement dans plusieurs matières clés** (méthodologie, anglais, culture scientifique, expression écrite et orale, etc.)
- D'**ateliers** (gestion du temps, confiance en soi, la gestion du stress, etc.)
- De **stages** d'immersion et de **mentorat**
- D'un **accompagnement personnalisé** sur leur **orientation**

³ Pratiquement toutes les universités ont mis en place des dispositifs de type « Rebonds » ou « Tremplin ». Les durées et les contenus varient de quelques semaines à plusieurs mois, voire une année. Plusieurs universités ont fait le choix du D.U. ou du D.I.U. soit en rejoignant le D.U. « PaRéO » labellisé par le MESRI et soumis à un cahier des charges, soit en proposant leur propre D.U. Parmi elles, on compte les universités de Cergy, Strasbourg, littoral Côte d'Opale, Bordeaux Montaigne, Rennes 1 et 2, Paris Saclay, Polytechnique des Hauts de France, Paris 13, Angers, La Rochelle, Grenoble, Lyon et de Montpellier.



Le D.U. « Mon nouveau Projet » se déclinera en **3 parcours** pour répondre à la diversité disciplinaire couverte par l'USMB.

- Gestion, économie (1 groupe)
- Sciences et Technologie (1 groupe, ouvert aux étudiants de 1ère année préparant un BUT)
- Lettres, Langues, Sciences Humaines et Droit (1 groupe)

Le DU sera constitué de 4 UA réparties comme suit :

- 150 heures d'enseignements
 - **1 UA Modulaire** (50 h) : anglais, connaissance de soi, méthodes de travail, portfolio, art et culture.
 - **1 UA « Capacités rédactionnelles, compréhension écrite et orale »**

Ces deux UA sont communes à tous les parcours.

- **1 UA Socle** (50h) pour renforcer les capacités nécessaires à la nouvelle orientation. Elle sera adaptée à chaque parcours :
 - Gestion
 - Outils mathématiques pour l'informatique et la physique
 - Culture, médias et argumentation

Cette UA fera l'objet d'une co-construction des contenus

- Stage : 6 semaines
 - **1 UA Stage et mentorat**

Selon, l'objectif de l'étudiant, il pourra lui être proposé de suivre des enseignements en ligne par des dispositifs tels que : UNICIEL, UOH, etc.

Organisation

Modalités d'accès :

- Entretien avec un ARE (Accompagnateur à la Réussite Étudiante) et validation avec le DE (Directeur ou Directrice des études) de la filière
- Engagement avec contrat pédagogique

Nombre d'étudiants concernés :

20 étudiants par parcours, soit 60 étudiants au total

Modalités d'obtention

Chaque UA donnera lieu à des évaluations formalisées par des MCCC. L'UA « Capacités rédactionnelles » et l'UA Modulaire seront toutes les deux porteuses de 6 ECTS.



En fonction du projet de l'étudiant, la réussite du D.U. permettra une réorientation possible en mai au sein de l'USMB. Ainsi, s'il reprend ses études à l'USMB, en première année de licence, et après avoir validé son D.U. « Mon nouveau Projet », il validera deux UA de première année qui seront choisies par l'équipe pédagogique d'arrivée en fonction du profil de l'étudiant. Il pourra alors se concentrer sur un nombre réduit d'UA, lui permettant de maximiser ses chances de réussite.

Profil des candidats et régime d'inscription

Le D.U. *Mon nouveau Projet* » sera ouvert à un public d'étudiants de 1^{ère} année, décrocheurs, ayant rencontré des difficultés académiques ou d'orientation au cours du premier semestre de leur arrivée à l'université.

Débouchés

Selon les cas :

- Les étudiants seront accompagnés dans leur réorientation au sein de l'USMB
- Pour des projets de réorientation dans d'autres universités, ils seront guidés pendant la période d'ouverture de Parcoursup
- Ils pourront également se diriger vers des formations ne relevant pas de Parcoursup (avec le BAIP, la mission locale en particulier ou d'autres institutions)
- D'autres cas, sur mesure, pourront se présenter (Césure, projet de service civique etc.)

Aspects budgétaires

Coût pour l'USMB

Partie pédagogie

- Sur budget @spire
 - o Un poste d'enseignant contractuel (quotité 320h), profil « sciences économiques et sociales » ou « sciences humaines »
 - o ARE en charge des ateliers de l'UAM et des entretiens de suivi (Service du SUIO-IP)
- Sur budget d'établissement
 - o Conseillère d'orientation du SUIO-IP
 - o 100h d'enseignements complémentaires à 50€/h, soit 5 000€
- Sur budget Club des entreprises
 - o Mentorat
 - o Aide à la recherche de stages



Partie administrative

- Sur budget @spire
 - o Coordination administrative : responsable du hub de la réussite étudiante
 - o Enseignant contractuel (quotité 64h) : responsabilité du suivi pédagogique et emplois du temps
 - o ARE : recrutement, contrat pédagogique, coordination avec les composantes, suivi logistique des stages et encadrement de la construction du projet de l'étudiant (Service du SUIO-IP)

- Sur budget d'établissement
 - o Scolarité des composantes support du D.U. pour les conventions de stage et le paramétrage du système d'information scolarité
 - o Organisation des jurys

Partenaires extérieurs à l'USMB

- o Club des entreprises
- o Lycées (enseignants pour vacances)
- o GRETA (enseignants pour vacances)
- o Missions locales pour le suivi hors USMB après le D.U.
- o Ce DU fera l'objet d'un terrain d'expérimentation d'AVENIR(s) portant sur l'axe de la réussite de l'apprenant dans le « continuum « -3+3 ». En officialisant le terrain commun, notre DU sera valorisé au niveau régional COS-R AVENIR(s) AURA.

Droits d'inscription

- 50€

Informations complémentaires

Niveau d'entrée : L1

Composante porteuse du parcours : IAE – LLSH – SCeM

Lieu des cours : les 3 campus

Date d'ouverture : Décembre 2023

Responsable du parcours : Elodie Kredens (MCF)